Envoyé en préfecture le 24/01/2023
Reçu en préfecture le 24/01/2023
Publié le 25/01/2023
ID : 037-200043065-20230118-2023_09DB-AR

République Française – Département d'Indre-et-Loire

VAL D'AMBOISE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le bureau communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le dix-huit janvier deux mille vingt-trois à dix-huit heures au Centre culturel – Rue Ville David à Amboise, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD.

**Présents :** Monsieur Thierry BOUTARD, Madame Jacqueline MOUSSET, Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Monsieur Philippe DENIAU, Monsieur Pascal DUPRÉ, Madame Christine FAUQUET, Monsieur Didier ELWART, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Madame Blandine BENOIST, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Frédéric SAROUILLE.

**Absents :** Monsieur Thierry PRIEUR, Monsieur Jocelyn GARÇONNET, Monsieur Pascal GASNIER.

| Date de la convocation | Nombre de conseillers au moment du vote | | Résultats du vote | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 12/01/2023 | En exercice : 16 | Présents : 13 | Pour : 13 | Contre : 0 | Abstention : 0 |

**Décision du Bureau n°2023-09 du 18 janvier 2023**

**Enfance Jeunesse**
**Convention Pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'association Bul' de Mômes pour la gestion des ALSH de Saint Ouen-les-Vignes et de Lussault sur Loire**

***Madame Blandine BENOIST, Vice-Présidente de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la décision suivante.***

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 ;
**Vu** la délibération 2020-05-04 du 03 septembre 2020 portant sur la délégation au bureau du pouvoir de décider de la conclusion des conventions de partenariat et des conventions d'objectifs dans la limite des crédits budgétaires affectés à l'action objet du partenariat ;

**Considérant** la gestion des ALSH de Lussault sur Loire et de Saint-Ouen-les-Vignes par l'association Bul' de Mômes ;

**Considérant** que la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Bul' de Mômes pour la gestion de ses ALSH prend fin au 31 décembre 2022 ;

**Considérant** qu'il y a lieu de passer une convention d'objectifs et de moyens avec l'association Bul' de Mômes pour la mise en œuvre de plusieurs missions, rentrant dans les objectifs fixés par la CCVA, soutenue par cette dernière, telle que l'animation des ALSH par la favorisation du vivre ensemble, l'expérimentation, la prise d'initiative, ou telle que le développement des actions intergénérationnelles et interservices ;

**Considérant** que la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens est conclue pour une durée de 3 ans ;

**Considérant** que le montant subventionné de 102 937 € est maintenu sur les trois années à venir ;

Envoyé en préfecture le 24/01/2023
Reçu en préfecture le 24/01/2023
Publié le 25/01/2023
ID : 037-200043065-20230118-2023_09DB-AR

**Le Bureau communautaire décide à l'unanimité :**

- **D'approuver** la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Bul' de Mômes pour la gestion des ALSH de Lussault sur Loire et de Saint-Ouen-les-Vignes.
- **D'autoriser** M. le Président ou Mme la Vice-présidente déléguée à la Petite Enfance, l'Enfance et la Jeunesse à signer ladite convention et son annexe et tout document afférent à ce dossier.

Le Président
Thierry BOUTARD

VAL D'AMBOISE • COMMUNAUTÉ DE COMMUNES •

Signé par : Thierry BOUTARD
Date : 24/01/2023
Qualité : CCVA - Président Thierry Boutard